



« Faire gagner l'industrie française grâce à l'électronique »

Bruno LE MAIRE signe le contrat stratégique de la filière industrie électronique 2019 - 2022

Paris, le 15 mars 2019 — Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, a signé aux côtés du Président du Comité stratégique de filière (CSF) « Industrie Electronique », Thierry TINGAUD, et de son Vice-président, Vincent BEDOUIN, le Contrat stratégique de la filière électronique, ce 15 mars.

L'industrie électronique compte 1100 entreprises hautement spécialisées et qualifiées, et représente 200 000 emplois directs et 150 000 emplois indirects (bien au-delà en intégrant l'ensemble des emplois associés aux acteurs du logiciel embarqué). Son chiffre d'affaires s'élève à 15 milliards d'euros.

Transversale et incontournable pour réussir la révolution numérique et la transition énergétique française, l'industrie électronique constitue le véritable socle industriel d'un monde toujours plus intelligent et connecté. Elle se place au cœur de la dynamique industrielle française et représente un vecteur important de la compétitivité de l'industrie. Elle constitue par ailleurs une des clefs de voute de la souveraineté stratégique et économique nationale, permettant d'assurer notre indépendance technologique.

Pour Thierry TINGAUD : *« La signature de ce Contrat constitue un moment très important pour notre filière et marque une véritable reconnaissance de son rôle stratégique et des enjeux qui y sont associés. Elle est l'aboutissement d'un travail ambitieux et collectif de l'ensemble des composantes de l'industrie électronique, tout au long de la chaîne de valeur : fabricants de composants, d'équipements de test & mesure et de production électronique, sous-traitance, distribution industrielle et entreprises développant des systèmes et des logiciels embarqués. Cette filière permet d'adresser les marchés destinés à soutenir le développement de l'électronique dans l'automobile, mais aussi le marché de l'industrie électronique du futur, la santé, l'aéronautique et aussi de répondre à tous les autres enjeux sociétaux ».*

« Cette mobilisation de toutes les forces vives de l'industrie électronique est le moteur du succès de la filière, dont dépendra la réussite de l'industrie française toute entière et son rayonnement à l'échelle mondiale » complète Vincent BEDOUIN.

Structuré autour de six leviers d'action, le Contrat signé ce jour a pour ambition de rendre l'industrie électronique encore plus performante et, compte-tenu de son caractère perversif, d'entraîner l'ensemble de l'industrie française dans la voie de la modernisation. Parmi les priorités identifiées :

1. Maîtriser les technologies clés :

- Plan Nano2022 : Ce programme s'inscrit dans une démarche structurante au niveau européen et français et vise des développements technologiques sur les briques élémentaires micro-nanoélectroniques allant jusqu'à la pré-industrialisation.

- Projet « systèmes cyber-physiques » (CPS) sur l'architecture numérique des systèmes cyber physiques visant à mettre les architectures numériques des CPS à la portée de l'ensemble de l'industrie française.
- 2. Accélérer l'Industrie électronique du futur :**
- Identification et développement de plateformes d'accélération de l'industrie électronique du futur.
 - Optimisation de la chaîne logistique en développant la communication et en fluidifiant la transmission de l'information entre les acteurs.
- 3. Diffuser l'électronique dans le cadre de la transformation numérique des entreprises :**
- Accélération du développement des PME par de la R&D collaborative entre les spécialistes de l'électronique eux même et avec les PME utilisatrices de technologies.
- 4. Adapter les compétences et les emplois aux besoins de l'industrie :**
- Structuration et renforcement de l'offre de formation continue pour apporter des réponses rapides aux défis de recrutement de la filière.
 - Renforcement de la formation initiale et l'alternance ainsi que les passerelles entre l'industrie et les écoles en encourageant les interventions d'industriels dans les cursus, les mobilités d'enseignants en entreprise ou encore la formation des enseignants aux évolutions rapides du secteur.
- 5. Agir à l'échelle Européenne et se projeter à l'international :**
- Export : la Filière participera aux actions menées pour le développement international des entreprises (Grandes entreprises, ETI, PME et Startups) et leurs exportations.
- 6. L'intelligence Artificielle, un projet structurant de la filière :**
- Doter la France de technologies semiconducteurs adaptées à ces nouveaux besoins ainsi que de nouveaux composants microcalculateurs intégrant des fonctions matérielles et logicielles de l'intelligence artificielle afin de développer un leadership sur le marché du edge computing.
 - Ces initiatives s'appuieront, en autres, sur les différents instruments mis en place à travers les pôles de compétitivité, BPIFrance , la FrenchTech et la FrenchFab, Business France ,Captronic et les DIH (Digital Innovation Hub) en cours de mise en place.

Contact presse :

Julie BAGDIKIAN - 01 45 05 70 57/ 06 26 90 14 49 - jbagdikian@fieec.fr